

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

PRODUCTIONS HORTICOLES n° 15 du 17 octobre 2013



Les cultures de chrysanthème arrivent à leur terme. Selon les variétés de grosses fleurs et les exploitations, la floraison est tantôt en retard tantôt en avance. Le développement végétatif est satisfaisant et la qualité sanitaire globalement correcte.

THRIPS sur chrysanthèmes : toujours des foyers dans les cultures

Les thrips sont présents dans les exploitations mais souvent à des niveaux acceptables. Aucune décoloration des fleurs due aux piqûres des thrips n'est signalée. Après la Toussaint, il faudra procéder à un nettoyage complet des abris pour éliminer tous les thrips adultes cachés sans oublier le sol refuge des nymphes.

PUCERONS sur chrysanthèmes : des foyers présents

Des foyers de pucerons principalement des noirs sont signalés éparpillés dans les cultures de chrysanthème. Ils sont dans les boutons floraux et sous les feuilles. En cas de forte présence, il y a formation de fumagine qu'il est nécessaire de nettoyer avec un savon potassique avant la commercialisation des plantes.

CHENILLES défoliatrices sur chrysanthèmes et cyclamens

Encore de nombreuses chenilles défoliatrices



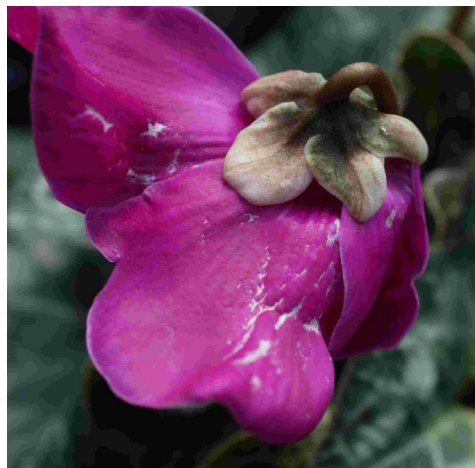
Photos ADHP et AREXHOR
G.E. : dégâts des chenilles

Les chenilles sont encore présentes à des niveaux qui peuvent être élevés dans les exploitations. Elles détériorent les feuilles de chrysanthème, cyclamen et plus faiblement celles de pensées.

Les plus nuisibles, les noctuelles effectuent leur nymphose dans le sol, on les retrouve donc sur les bords en dépotant les plantes. Les tordeuses très polyphages occasionnent également de gros dommages irréversibles.

Les conditions douces de ce début d'automne leur ont été favorables.

CYCLAMEN : encore des dégâts de THRIPS sur fleurs



Comme pour les chrysanthèmes, les piqûres de thrips provoquent des déformations et des décolorations de pétales. Etant très polyphages, les thrips adultes ailés passent d'une culture à une autre sans difficultés.

Photo AREXHOR G.E.
Piqûres de thrips sur fleurs de cyclamen

ALEURODES sur Poinsettias

Un foyer important d'aleurodes a été détecté chez un observateur, le risque d'infestation sur cette culture est toujours présent.

PENSEES

Un cas d'oïdium est mentionné par un observateur. Les conditions humides de ces derniers jours sont favorables au développement du champignon. Pour limiter le développement du champignon, il faut distancer les plantes, réduire l'arrosage, ventiler les abris et sélectionner des variétés résistantes.

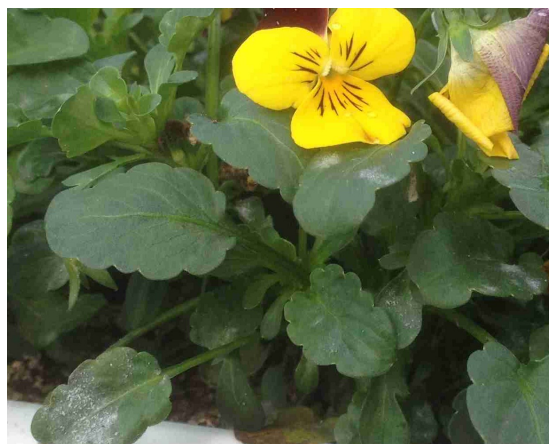
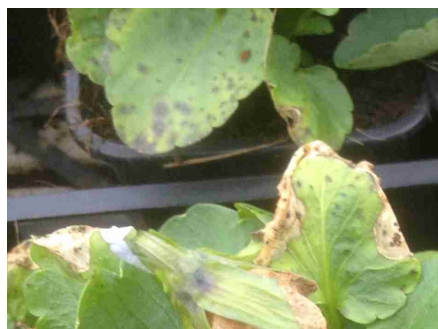


Photo ADHP : oïdium sur feuille de viola cornuta

VU DANS LES SERRES



Photos ADHP : taches foliaires sur pensées dues à *Microcentrospora acerina* ou *cercosporia* avec des taches en oeil violacé à noirâtre présentant une évolution nécrotique au centre.



Botrytis et taches foliaires sur pensées observés sur une seule exploitation

BILAN SOUS SERRE : Niveau de risque

Toujours beaucoup de chenilles dans les cultures

Couple plante/ravageur		Niveau de risque
Ravageur	plante	
Acariens	Chrysanthème	
Chenille	Chrysanthème	
Pucerons	Chrysanthème	
Thrips	Chrysanthème	
Rouille blanche	Chrysanthème	
Chenille	Cyclamen	
Pucerons	Cyclamen	
Thrips	Cyclamen	
Chenille	Pensée	
Mildiou	Pensée	
Oïdium	Pensée	
Pucerons	Pensée	
Aleurodes	Poinsettia	A SURVEILLER

Légende	
Aucun risque	
Risque moyen à surveiller	
Risque important	

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers, des parcelles légumières, ou horticoles, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par AREXHOR Grand-Est, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON Bourgogne, à partir des observations réalisées par ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »